

**COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2022**

Budget Principal

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION
I-L'EXÉCUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
A- Les recettes de fonctionnement	3
1) Impôts et taxes	3
2) Dotations et participations	4
3) Produits des services et du domaine	5
4) Autres produits de gestion courante	6
5) Atténuations de charges	7
6) Produits exceptionnels	7
B- Les dépenses de fonctionnement	7
1) Dépenses de gestion courante	8
2) Atténuations de produits	9
3) Charges financières	9
II-L'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10
A- Les recettes d'investissement	10
1) Dotations et fonds divers	10
2) Subventions d'investissement	10
3) Emprunts et dettes assimilées	11
4) Reports de recettes de l'exercice 2022	11
B- Les dépenses d'investissement	12
1) Dépenses d'équipement	12
2) Autres dépenses d'investissement	13
3) Reports de dépenses de l'exercice 2022	13
III-LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2022	14
IV-TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	17

INTRODUCTION

La synthèse des réalisations financières de l'exercice 2022 est présentée dans le tableau suivant (mouvements réels hors mouvements d'ordre) :

Montants (en M€)	CA 2021	CA 2022	Var. en %
1-Section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement	79,902	82,585	+3,4%
Recettes de gestion courante	73,984	77,777	+5,1%
<i>Dont cessions d'immobilisations</i>	<i>0,273</i>	<i>0,002</i>	<i>***</i>
Excédent N-1	4,224	4,147	***
Dépenses réelles de fonctionnement	66,143	69,615	+5,2%
Dépenses de gestion courante	58,592	61,994	+5,8%
<i>Dont dépenses de personnel</i>	<i>37,919</i>	<i>39,353</i>	<i>+3,8%</i>
2-Section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement	16,522	15,708	-4,9%
Dotations et subventions	3,543	4,861	+37,2%
Emprunt globalisé	0	1,500	***
<i>Refinancement de dette (R = D)</i>	<i>1,784</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
Reports de recettes	4,788	4,637	***
Dépenses réelles d'investissement	19,932	18,002	-9,7%
Dépenses d'équipement	10,400	11,447	+10,1%
<i>Dont acquisitions foncières</i>	<i>0,322</i>	<i>0,474</i>	<i>***</i>
Amortissement en capital de la dette	3,527	3,410	-3,3%
<i>Refinancement de dette (D = R)</i>	<i>1,784</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
Solde d'exécution N-1	4,221	3,146	***
Reports de dépenses	10,990	11,830	***
3-Résultat de l'exercice	+4,147	+3,480	-16,1%

I-L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 85,582 M€ en 2022, soit un taux de réalisation de 102,1% en 2022 (101,8% en 2021). Les recettes de gestion courante augmentent de +5,1% au CA 2022 (+3,793 M€).

Exercice budgétaire 2022 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
RECETTES RÉELLES	80.855	85.582	102,1
Recettes de gestion courante	76.124	77.777	102,2
Impôts et taxes (R73)	58.976	60.261	102,2
Dotations et participations (R74)	11.178	11.475	102,7
Produits des services et du domaine (R70)	5.501	5.576	101,4
Autres produits de gestion courante (R75)	469	465	99,1
Atténuation de charges (R013)	210	202	96,3
Produits exceptionnels (R77)	24	106	***
<i>Dont cessions d'immobilisations (R775)</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>***</i>

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Excédent N-1 (R002)	4.147	4.147	***
RECETTES D'ORDRE	0	0	***
RECETTES TOTALES	80.855	82.582	***

L'excédent budgétaire de réalisation 2022 des recettes de gestion courante représente un montant de +1,653 M€ et provient notamment des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à raison de +0,960 M€, soit un montant encaissé de 3,760 M€ contre une inscription budgétaire pour l'exercice 2022 de 2,800 M€.

Il s'agit du montant annuel le plus élevé encaissé par la ville depuis 1982 après celui de l'exercice 2021 (4,160 M€).

1) Impôts et taxes **60,261 M€**
Variation 2021/2022 +2,4%

Les recettes fiscales encaissées sont égales à 60,261 M€ pour l'exercice 2022.

Le produit de la fiscalité directe (article 73111) est désormais limité, depuis 2021, aux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et à la compensation versée par l'Etat pour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Cela représente un montant total de 41,864 M€ en 2022 contre 39,949 M€ en 2021 (+4,8%). Pour mémoire, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des taxes foncières a été égale à +3,4% les taxes foncières en 2022.

Ce montant de 41,864 M€ en 2022 comprend les recettes suivantes :

- Taxes foncières..... 27,202 M€
- Compensation de THRP (GTH) 13,623 M€
- THRS (résidences secondaires) 1,012 M€

Le produit de fiscalité inscrit au BP 2022 a été ajusté à la hausse au BS 2022 (+1,794 M€) en fonction de la notification des bases fiscales intervenues en mars 2022.

Les rôles supplémentaires de fiscalité locale (article 7318) encaissés sur l'exercice 2022 s'élèvent à 60 k€.

Le transfert de la fiscalité économique (CVAE à la MGP et CFE à l'EPT10) est compensé depuis 2016 par l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la MGP qui est égale à 13,565 M€ pour 2022, soit 23% du total des recettes fiscales.

Les autres recettes de fiscalité indirecte sont constituées de :

- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (-9,6%)..... 3,760 M€
- la taxe sur l'électricité 797 k€
- les droits de voirie 215 k€

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE Date de télétransmission : 21/06/2023 Date de réception préfecture : 21/06/2023
--

Au total, l'excédent de recettes fiscales par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2022 est égal à +1,285 M€.

2) Dotations et participations 11,475 M€
Variation 2021/2022 +18,7%

La dotation forfaitaire de DGF 2022 s'élève à 6,457 M€ contre 6,452 M€ en 2021 (+5 k€). En 2022, la DGF représente 56% du montant total des dotations et participations encaissées.

En 2022, la ville de Maisons-Alfort est sortie du dispositif de garantie de DSU.

Les compensations fiscales versées par l'État s'élèvent au total à 757 k€ dont 655 k€ au titre des taxes foncières (613 k€ pour la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels mise en œuvre par la LFI 2021, 32 k€ pour les exonérations de longue durée au titre des logements locatifs sociaux et 10 k€ pour les personnes de condition modeste) et 102 k€ pour la compensation du taux syndical de TH (contribution intercommunale fiscalisée versée à INFOCOM 94).

Les autres dotations versées par l'Etat en 2022 sont constituées de :

- la Dotation Générale de Décentralisation181 k€
- la Dotation pour les Titres Sécurisés (Passeports et CNI)38 k€
- le FCVTVA (dépenses d'entretien 2020)21 k€
- la dotation de recensement10 k€
Soit un total de250 k€

Hors dotations et compensations fiscales de l'Etat, les autres participations et subventions encaissées par la ville s'élèvent à 4,011 M€ pour 2022.

Ces recettes concernent essentiellement les crèches et haltes-garderies municipales (2,823 M€), les centres de loisirs (1,141 M€), les services aux personnes âgées (SMAD et portage de repas à domicile) (399 k€) et le solde du financement ARS du centre de vaccination au Moulin Brûlé qui a fermé à la fin du 1^{er} semestre 2022 (200 k€).

Ces recettes proviennent principalement de la CAF du Val-de-Marne (3,216 M€) et du Conseil Départemental du Val-de-Marne (361 k€).

Les subventions versées par la CAF du Val-de-Marne sur l'exercice 2022 s'élèvent à :

- Prestation de Service Ordinaire (PSO) (EAJE + ALSH)2,224 M€
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (exercice 2021 versé en 2022)0,992 M€
Dont EAJE (Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants)0,599 M€
Dont ALSH (Accueil des Loisirs Sans Hébergement)0,393 M€
Soit un total de3,216 M€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

La ville a également pu bénéficier de la participation exceptionnelle versée par la DRJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports) au titre du dispositif « colos apprenantes » pour les mini-séjours camping organisés pendant l'été 2022 (62 k€).

Dans la difficulté d'anticiper le plus exactement les montants de PSO avec un système de versement de plus en plus complexe d'acomptes (prévisionnel, actualisé en juin et actualisé en septembre) et de soldes, ces recettes sont désormais comptabilisées en fonction de leur encaissement réel sans rattachement depuis l'exercice 2021.

3) Produits des services et du domaine 5,576 M€
 Variation 2021/2022 +10,2%

Les participations familiales facturées sont égales à 4,937 M€ au CA 2022 (4,359 M€ au CA 2021) et concernent les activités du secteur scolaire, périscolaire, de la petite enfance, du sport et de la culture.

Ces recettes sont en hausse de +578 k€ (+13,3%) alors que les tarifs des participations familiales n'ont pas été revalorisés pour l'année 2022 (dernière augmentation en 2018 avec +1%).

93% des participations familiales concernent 7 services municipaux :

Secteur (en k€)	CA 2021	CA 2022	Var. en %
Cantines scolaires (*)	1.587	1.558	-1,8%
Centres de loisirs	753	1.086	+44,2%
Crèches municipales	1.004	967	-3,7%
SMAD	427	432	+1,2%
Centre Aquatique	115	229	99,1%
Classes de découvertes	26	193	N.S.
Conservatoire Municipal	145	125	-13,8%
Total	4.057	4.590	***

() - y compris la facturation des repas aux collègues maisonnis*

N.S. Non significatif

L'effet « sortie Covid-19 » explique la variation à la hausse entre 2021 et 2022, notamment pour les classes de découverte (26 en 2022 contre 4 en 2021) et le centre aquatique.

La variation des recettes encaissées au titre des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) est particulièrement importante et ne s'explique pas seulement par l'effet « sortie Covid-19 ». Les recettes encaissées en 2022 sont supérieures à celles encaissées en 2019 : 1,086 M€ contre 0,775 M€, soit une hausse de +40%.

Les quantités facturées au titre des ALSH (journée enfant ou ½ journée hors accueils périscolaires) sont en augmentation de +12,3% entre 2019 (68.947) et 2022 (77.453). L'effet « quotient familial » et « tranches de revenus » explique environ la moitié de la variation des facturations.

Accusé de réception en préfecture
 094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
 Date de télétransmission : 21/06/2023
 Date de réception préfecture : 21/06/2023

Les redevances d'occupation du domaine public communal s'élèvent à 495 k€ en 2022 dont 356 k€ pour l'occupation de la base vie de la SGP au stade Hébert au titre des travaux de la gare du Vert-de-Maisons du Grand Paris Express (2016-2022).

Les redevances d'occupation versées par le SIPPAREC au titre des différents réseaux (électricité, téléphone, câble ...) s'élèvent à 135 k€ pour 2022.

Les autres recettes concernent :

- les concessions funéraires126 k€
- le stationnement payant (y compris le forfait post-stationnement).....8 k€

4) Autres produits de gestion courante.....0,465 M€
Variation 2021/2022 +17,0%

Ces recettes sont égales à 465 k€ en 2022. Elles sont constituées des revenus des immeubles pour 357 k€ en 2022 (75%), à savoir :

* les salons du Moulin Brûlé116 k€
* les logements privés (versement convention ESH)105 k€
* les locaux d'activité (La Poste/APS/RATP)92 k€
* les lignes d'eau au centre aquatique (clubs sportifs).....40 k€
* les salles du Temps Libre (Cubizolles)4 k€

Les redevances versées par les concessionnaires sont égales à 106 k€ en 2022 : 51 k€ par la SEMACO pour la DSP des marchés alimentaires 2012-2027 et 55 k€ par DECAUX au titre du mobilier urbain.

5) Atténuation de charges.....0,202 M€

Il s'agit des remboursements des organismes sociaux de rémunérations de personnel (37 k€) et de charges sociales (165 k€).

6) Produits exceptionnels.....0,106 M€

Hors cessions d'immobilisations, ces recettes sont égales à 106 k€ et comprennent les recettes d'indemnisation des assurances, les régularisations de recettes sur exercices antérieurs, et les divers remboursements de trop-perçu ou avoirs reversés.

Enfin, la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 au BS 2022 représente un montant de 4,147 M€.

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 69,615 M€ en 2022 contre 66,143 M€ en 2021, soit un taux de réalisation de 97,9% en 2022 (96,4% en 2021). La variation des dépenses de gestion courante s'élève à +5,8% au CA 2022 (+3,472 M€).

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Exercice budgétaire 2022 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
DÉPENSES REELLES	71.901	69.615	97,9
Dépenses de gestion courante	63.449	61.994	97,7
Charges de personnel (D012)	39.621	39.353	99,3
Charges à caractère général (D011)	16.786	15.496	92,3
Charges de gestion courante (D65)	7.041	7.145	101,5
Atténuation de produits (D73)	6.834	6.834	100,0
Charges financières (D66)	245	197	80,3
Charges exceptionnelles (D67)	209	191	91,4
Dépenses imprévues (D022)	765	***	***
DÉPENSES D'ORDRE	8.954	1.270	***
<i>Dont virement à la SI</i>	<i>7.554</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
DÉPENSES TOTALES	80.855	70.885	

Au total, l'excédent budgétaire de réalisation 2022 des dépenses de gestion courante représente un montant de 1,455 M€ dont 268 k€ au titre des dépenses de personnel (D012) et 1,290 M€ au titre des charges à caractère général (D011).

1) Dépenses de gestion courante **61,994 M€**
Variation 2021/2022 +5,8%

Les dépenses de gestion courante représentent un montant de 61,994 M€ en 2022 contre 58,592 M€ en 2021 (89% des dépenses réelles de l'exercice 2022).

Les dépenses de gestion courante regroupent les dépenses suivantes :

- Charges de personnel (traitements et cotisations) **39,353 M€**
Variation 2021/2022 +3,8%

Les charges de personnel sont réalisées à hauteur de 99,3% en 2022 contre 98,5% en 2021. La hausse de ces dépenses sur l'exercice 2022 (63% des dépenses de gestion courante s'élèvent à +1,434 M€.

Pour mémoire, les traitements de la fonction publique ont été revalorisés de +3,5% au 1^{er} juillet 2022.

- Charges à caractère général **15,496 M€**
Variation 2021/2022 +11,8%

Ces dépenses sont constituées essentiellement des dépenses de fournitures, de fluides (eau, électricité, géothermie et gaz), d'entretien courant pour les bâtiments communaux et de prestations de services.

La hausse annuelle des fluides est égale à +502 k€ au CA 2022 par rapport au CA 2021.

Les charges à caractère général sont réalisées à hauteur de 92,3% en 2022 contre 90,0% en 2021.

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE Date de télétransmission : 21/06/2023 Date de réception préfecture : 21/06/2023
--

- Autres charges de gestion courante 7,145 M€
Variation 2021/2022 +4,8%

Ces dépenses d'un montant global de 7,145 M€ en 2021 (+328 k€) sont réalisées à 101,5% en 2022 et comprennent notamment :

* Subventions versées aux associations..... 3,239 M€
* Contingent incendie BSPP 1,318 M€
* Contribution au FCCT (EPT10) 0,884 M€
* Participations écoles privées 0,600 M€
* Indemnités et cotisations élus 0,480 M€
* Subvention au CCAS 0,250 M€

La contribution titre du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versée par la ville à l'EPT ParisEstMarne&Bois au titre de 2022 s'élève à environ 15 euros par habitant.

2) Atténuations de produits 6,834 M€
Variation 2021/2022 -3,2%

Les reversements de recettes concernent :

* FNGIR..... 6,100 M€
* FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) 734 k€

3) Charges financières 0,197 M€
Variation 2021/2022 -28,5%

Les charges financières sont égales à 197 k€ en 2022 contre 275 k€ en 2021. C'est le montant le plus faible depuis 1995.

Elles regroupent les dépenses suivantes :

- les intérêts de la dette communale 186 k€
- les intérêts de la ligne de trésorerie 1 k€
- les ICNE de l'exercice 2022 3 k€

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 mise en œuvre au 1^{er} janvier 2006, seul le solde réel entre le montant des ICNE de l'exercice N-1 et celui des ICNE de l'exercice N est, désormais, comptabilisé en dépense au compte 66112 de l'exercice N.

Les crédits correspondants à la réserve pour dépenses imprévues de 765 k€ constituée sur l'exercice 2022 (BS + DM) sont annulés au CA 2022.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

II-L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont égales à 15,708 M€ en 2022, soit un taux de réalisation de 78,1% (hors RAR).

Exercice budgétaire 2022 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
RECETTES RÉELLES	25.268	15.708	78,1
Recettes propres	12.180	4.861	69,2
Dotations et fonds divers (R10-R1068)	2.679	2.990	111,6
Subventions d'investissement (R13)	4.349	1.871	43,0
<i>Cessions d'immobilisations (R95) (1)</i>	<i>5.152</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
Emprunts et dettes assimilées (R16)	3.500	1.500	
<i>Dont emprunt globalisé (R1641)</i>	<i>3.500</i>	<i>1.500</i>	<i>***</i>
<i>Dont refinancement de dette (R166)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
Autres recettes (R27)	241	0	***
Résultat capitalisé N-1 (R1068)	9.347	9.347	***
RECETTES D'ORDRE	8.954	1.270	***
<i>Dont virement de la SF</i>	<i>7.554</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
RECETTES TOTALES	34.222	16.978	***

(1) – Recettes inscrites en investissement et réalisées en fonctionnement (M14)

1) Dotations et fonds divers 2,990 M€

La dotation attribuée au titre du FCTVA est égale à 1,334 M€ pour 2022 au titre des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2020.

La taxe d'aménagement encaissée s'élève à 1,656 M€ sur 2022 contre 551 k€ sur 2021.

2) Subventions d'investissement 1,871 M€

Les subventions d'investissement encaissées concernent :

*** PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble)..... 962 k€**

- Construction 41-43 rue Carnot (SCI Ile-de-France).....962 k€

*** État..... 458 k€**

- Amendes de police (exercice 2021)181 k€

- Quartier Jeunes (DSIL 2022) (acompte 30%)120 k€

- DGD bibliothèques pour le bibliobus76 k€

- Sécurité des systèmes informatiques (ANSSI) (acompte 45%).....40 k€

- Menuiseries maternelle Pompidou (DSIL 2022) (acompte 30%).....36 k€

- Dématérialisation ADS (GNAU)4 k€

*** Région d'Ile-de-France 301 k€**

- Ilots de fraîcheur 2021 (cours d'école) (acompte 80%).....193 k€

- Maison de l'Environnement (acompte 80%)100 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

- Véhicule de police municipale	8 k€
* Métropole du Grand Paris	94 k€
- Maison de l'Environnement (FIM 2021)	76 k€
- Fonds de concours Inondations 2018	18 k€
* Fédération Française de Tennis	30 k€
- Terrains couverts rue du Novembre 1918 (JSA Tennis)	30 k€
* Département du Val-de-Marne	13 k€
- Matériel scénique (théâtre Claude Debussy)	13 k€
* SIPPEREC	13 k€
- Véhicules électriques	13 k€

3) Emprunts et dettes assimilées **1,500 M€**

La mobilisation d'emprunt globalisé sur l'exercice 2022 correspond au contrat d'un montant nominal de 1,500 M€ signé avec le Crédit Coopératif en novembre 2021 (amortissement annuel sur 15 ans et un taux d'intérêt fixe de 0,57%).

4) Reports de recettes de l'exercice 2022

Les reports de recettes sont égaux à 4,637 M€. Ils sont liés en particulier aux opérations engagées ou terminées et pour lesquelles des subventions ont été notifiées mais non encore encaissées.

Les subventions et participations d'investissement reportées s'élèvent à 2,345 M€ et concernent :

* Région Ile-de-France	917 k€
- Vidéoprotection 2021 (solde)	511 k€
- Parc des bords de Marne 2021 (solde)	162 k€
- Quartier Jeunes 2022 (solde)	82 k€
- Tennis la Fontaine 2021 (solde)	58 k€
- Ilots de fraîcheur 2021 (solde)	57 k€
- Maison de l'Environnement 2021 (solde)	25 k€
- Ilots de fraîcheur 2022 (solde)	21 k€
* État	795 k€
- Plan logement ARCD 2022	294 k€
- DSIL 2022 Quartier Jeunes (solde)	280 k€
- DSIL 2021 Menuiseries maternelle les Planètes (solde)	88 k€
- DSIL 2022 Menuiseries maternelle Pompidou (solde)	84 k€
- Sécurité des système informatiques ANSSI (solde)	50 k€

* Métropole du Grand Paris	566 k€
- Maternelle Péguy (FIM 2019) (solde)	274 k€
- Tennis la Fontaine (FIM 2019) (solde).....	178 k€
- Maison de l'Environnement (FIM 2021) (solde)	114 k€
* SIPPAREC	53 k€
- Eclairage public 2020 (solde)	37 k€
- Menuiseries Palais des Sports 2022 (solde).....	16 k€
* CAF 94	14 k€
- Mobiliers et matériels informatiques ALSH (2021).....	14 k€

Les cessions foncières approuvées par délibération du Conseil Municipal (13/03/2021) et non encore réalisées s'élèvent à 292 k€. Elles correspondent aux 2 appartements situés au 32 rue Bourgelat à vendre à l'ESH Maisons-Alfort pour 252 k€ et aux 2 places de parking extérieur situées au 51 avenue Foch pour 40 k€.

Enfin, un contrat d'emprunt globalisé de 2 M€ est inscrit en report de recettes conformément au contrat (n°261) signé avec le Crédit Mutuel Ile-de-France en décembre 2022 (amortissement annuel sur 15 ans avec un taux d'intérêt de 3,14%).

B- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont égales à 18,002 M€ en 2022, soit un taux de réalisation de 55,4%.

Exercice budgétaire 2022 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
DÉPENSES RÉELLES	34.222	18.002	55,4
Dépenses d'équipement	27.142	11.446	46,9
Autres dépenses (D10+D27)	0	0	***
Emprunts et dettes assimilées (D16)	3.450	3.410	98,8
<i>Dont amortissement en capital (D1641)</i>	<i>3.450</i>	<i>3.410</i>	<i>***</i>
<i>Dont refinancement de dette (D166)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
Solde d'exécution N-1 (D001)	3.146	3.146	***
Dépenses imprévues (D020)	485	***	***
DÉPENSES D'ORDRE	0	0	***
DÉPENSES TOTALES	34.222	18.002	***

1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont constituées des dépenses d'investissement hors emprunts et dettes assimilées. Ces dépenses sont égales à 11,447 sur l'exercice 2022 contre 10,400 M€ sur l'exercice 2021 (+10,1%).

Par secteur d'intervention, ces dépenses concernant principalement les opérations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

* Bâtiments et services administratifs :	2,701 M€
- Dont CTM et ateliers	126 k€
- Dont Garage Municipal (avec acquisitions de véhicules)	310 k€
- Dont Informatique communale	1.315 k€
- Dont cimetière communal	855 k€
* Enseignement :	1,937 M€
- Dont écoles maternelles	884 k€
- Dont écoles élémentaires	860 k€
- Dont restaurant scolaire	190 k€
* Equipements culturels :	0,352 M€
- Dont théâtre Claude Debussy	154 k€
- Dont Médiathèque et annexes	108 k€
* Sport et Jeunesse :	1,221 M€
- Dont gymnases.....	155 k€
- Dont stades et tennis	702 k€
- Dont centre aquatique	111 k€
- Dont équipements de quartiers (CSC et MPT).....	232 k€
* Aménagement et environnement :	4,865 M€
- Éclairage public	377 k€
- Voirie communale	1.234 k€
- Espaces verts urbains	2.154 k€
- Aménagement urbain (dont acquisition foncières et subvention ESH)	880 k€

2) Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement sont constituées de :

Emprunts et dettes assimilées	3,410 M€
- Amortissement en capital de la dette.....	3,410 M€

3) Reports de dépenses de l'exercice 2022

Ces reports de dépenses sont égaux à 11,830 M€. Il s'agit du montant le plus élevé depuis l'exercice 2002.

Ces crédits concernent des opérations d'investissement juridiquement engagées et partiellement payées sur l'exercice et dont les crédits seront repris en reports au BS de l'exercice 2023 mais qui peuvent être mandatés dès le début de l'exercice 2023 au vu de l'état des restes à réaliser de la section d'investissement signé par l'ordonnateur et transmis au comptable public.

Les reports de dépenses les plus significatifs concernent :

* Création du Quartier Jeunes.....	1,555 M€
* Restructuration du garage municipal (accueil des régies).....	1,510 M€
* Voirie communale	973 k€
* Déploiement de la boucle optique (vidéoprotection)	600 k€
* Travaux CSU.....	525 k€
* Entretien renforcé des écoles élémentaires	435 k€
* Entretien renforcé des espaces verts urbains.....	432 k€
* Acquisitions foncières	400 k€
* Entretien renforcé des écoles maternelles	285 k€
* Maison de l'Environnement.....	265 k€
* Plantation d'arbres.....	251 k€

Pour mémoire, il convient de rappeler la provision budgétaire constituée sur l'exercice 2022 à hauteur de 1,224 M€ TTC pour la création d'une pelouse synthétique aux normes football et rugby au stade des Juilliottes.

III-LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2022

Le résultat de l'exercice budgétaire 2022 est constitué de la somme du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) en tenant compte des réalisations de l'exercice et des reports de recettes et de dépenses de la section d'investissement (restes à réaliser).

Conformément à l'instruction comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice. Aussi, le résultat de la section d'investissement ne constitue pas un déficit mais correspond à un « besoin de financement » qui doit toujours être couvert par le résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Le CA 2022 fait apparaître, compte-tenu des reports de la section d'investissement, un résultat net qui se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement	+11,697 M€
Déficit d'investissement.....	-8,217 M€
<i>Dont déficit de clôture.....</i>	<i>-1,024 M€</i>
<i>Dont reports de recettes.....</i>	<i>+4,637 M€</i>
<i>Dont reports de dépenses.....</i>	<i>-11,830 M€</i>

Soit un excédent net pour l'exercice 2022 de **+3,480 M€**

Depuis 2017, l'évolution du résultat net de l'exercice est la suivante :

(En M€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat CA	+4,673	+7,271	+5,891	+4,224	+4,147	+3,480

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Le résultat de clôture (résultat de l'exécution budgétaire hors restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement) est égal à +10,673 M€ au 31/12/2022. Ce résultat est affecté par délibération du Conseil Municipal et repris en report à nouveau lors du vote du BS de l'exercice 2023.

Cette reprise du résultat se traduira par l'inscription d'une recette de fonctionnement de +3,480 M€ au BS de l'exercice 2023 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le taux d'épargne brute (en % des recettes réelles de fonctionnement et hors reprise de l'excédent de l'exercice 2021) s'élève à 16,5% au CA 2022 contre 18,2% au CA 2021.

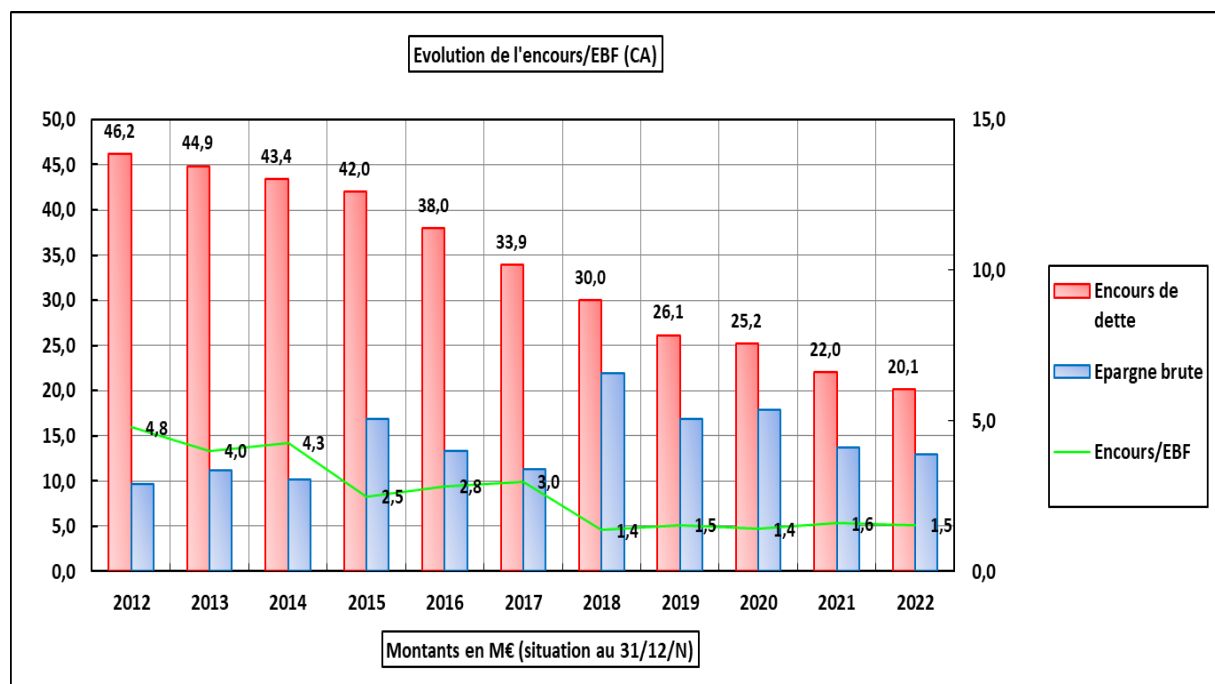
Le fonds de roulement représente 14,8 jours de dépenses au 31 décembre 2022. Le fonds de roulement d'une commune pour être optimum doit être compris autour de 15 jours de dépenses courantes.

Le résultat net de l'exercice correspond à environ 1 mois de masse salariale (traitements et charges) (environ 3,280 M€ en 2022).

La capacité de désendettement de la ville est égale à 1,5 année au 31/12/2022 contre 1,6 année au 31/12/2021.

L'évolution de la situation financière de la ville montre clairement une amélioration de ce ratio prudentiel sur 11 ans (2012-2022).

La capacité de désendettement de la ville (calculée au niveau du compte administratif et non du compte de gestion) s'est améliorée en passant de 4,8 années au 31/12/2012 à 1,5 année au 31/12/2022 comme le montre le graphique suivant :



Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Ce ratio est inférieur à 2 ans depuis le 31/12/2018.

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser toute sa dette en capital si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années :

* une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un indicateur d'endettement limité,

* une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un indicateur d'endettement moyen,

* une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un indicateur d'endettement fort avec un seuil d'alerte à 12 années,

* au-dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (article 29-I de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) a fixé un plafond national de 12 années pour les communes et les EPCI.

**IV-TABLEAU DE SYNTHÈSE
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023	
BUDGET PRINCIPAL	
BUDGET PRINCIPAL	TOTAL
<u>I-RÉALISATIONS DE L'EXERCICE</u>	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	82 582 048,64 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	70 884 815,17 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE (A)	+11 697 233,47 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	16 978 293,08 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	18 002 221,04 €
SOLDE DE CLÔTURE (B)	-1 023 927,96 €
RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE (A-B)	+10 673 305,51 €
<u>II-RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE</u>	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESTES A RÉALISER DE RECETTES	0,00 €
RESTES A RÉALISER DE DÉPENSES	0,00 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C)	+0,00 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORTS DE RECETTES	4 636 751,15 €
REPORTS DE DÉPENSES	11 830 144,68 €
SOLDE DES REPORTS (D)	-7 193 393,53 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C-D)	-7 193 393,53 €
<u>III-RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+11 697 233,47 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	-8 217 321,49 €
SOIT UN EXCÉDENT NET	+3 479 911,98 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230620-DEL21AF200623-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023